

Sentiers de randonnée et Plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée

par Karine TRAMIER

La randonnée occupe une place de plus en plus importante dans le paysage touristique.

Des études récentes placent la marche, toutes activités confondues, comme première activité physique réalisée dans le cadre des vacances ou hors vacances. Parallèlement, la randonnée pédestre représente la seconde activité des Français dans le cadre de leurs séjours, après la visite des monuments.

La randonnée est devenue une démarche touristique à part entière ; rares sont les randonneurs qui marchent pour marcher : leur première motivation est dans le choix du site. Elle offre une réelle valeur ajoutée à la destination. C'est pourquoi le Comité Départemental du Tourisme s'est engagé, aux côtés du Conseil Général des Bouches-du-Rhône dans une démarche de structuration et de valorisation de l'activité randonnée.

1. Mise en place du Plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée

En 1983, la loi relative à la répartition des compétences entre l'Etat et les Collectivités locales a transféré aux Départements la responsabilité de mettre en place des Plans départementaux des itinéraires de



Photo 1 (en haut) :
Signalétique du P.D.I.P.R.

Photo CDT 13 /
D. Gorgeon

Photo 2 (ci-dessus) :
Balisage d'un GR
Photo CDT 13 /
D. Gorgeon

promenade et de randonnée (P.D.I.P.R.). Les objectifs du P.D.I.P.R. sont les suivants :

- constituer un réseau de chemins inaliénables et ouverts au public en incluant un maximum de chemins ruraux ;

- favoriser la découverte des sites naturels et des paysages ruraux tout en protégeant le patrimoine constitué par les chemins ruraux ;

- faciliter la pratique de la randonnée en garantissant la continuité des itinéraires. En effet, si une commune décide d'aliéner un chemin rural inscrit au P.D.I.P.R., elle doit proposer obligatoirement un itinéraire de substitution, sous peine de nullité de la décision municipale.

A ce jour, plus de 80 départements se sont engagés dans cette démarche. Le départe-

ment des Bouches-du-Rhône a voté en 1986 la mise en place de son P.D.I.P.R., qui a été achevé en décembre 1999.

La méthodologie a été la suivante :

- recensement des chemins existants en concertation avec les associations de randonneurs, pédestres et équestres,

- étude et enrichissement de ce recensement avec les communes,

- analyse foncière des sentiers (analyse du statut juridique du chemin par l'étude du cadastre),

- sélection d'une trame de sentiers, consultation des propriétaires,

- validation par les communes et l'Assemblée Départementale,

- mise en valeur des sentiers : balisage, signalétique et entretien.

Dans les Bouches-du-Rhône, aujourd'hui, plus de 2600 km de sentiers ont été inscrits au P.D.I.P.R., soit :

- près de 1800 km d'itinéraires pédestres, dont 230 km de GR (sentiers de Grande Randonnée, label FFRP),

- 1000 km d'itinéraires équestres.

Sur le terrain, cette inscription au P.D.I.P.R. se concrétise par :

- des panneaux d'informations, présentant une carte du secteur, les itinéraires, des informations touristiques, des conseils et recommandations au randonneur,

- un balisage peinture conforme à la Charte nationale de balisage mise en place par la Fédération Française de Randonnée Pédestre (FFRP), de couleur jaune pour la randonnée pédestre et orange pour les équestres,

- des flèches directionnelles qui complètent le balisage, uniquement aux carrefours principaux.

2. Une volonté de développer la randonnée pédestre

La randonnée est aujourd'hui l'activité de loisirs la plus pratiquée en France. Son développement est lié à une modification progressive des motivations : rejet de la ville et désir d'évasion, recherche de l'authentique, de l'espace préservé, des valeurs mythiques du rural et du passé, effort doux et non-compétitif...

Le second Schéma Départemental de Développement du Tourisme et des Loisirs (1997-2002) a montré qu'il convenait d'accompagner ce développement, en répondant aux besoins de la population résidente comme à ceux des touristes.

Le développement de l'activité randonnée permet en outre d'étaler la fréquentation touristique tout au long de l'année.

Afin de valoriser l'activité randonnée et les sentiers inscrits au P.D.I.P.R., le Comité Départemental du Tourisme et le Conseil Général des Bouches-du-Rhône ont mené plusieurs actions de promotion :

- Coédition de cartes IGN série Plein-Air, échelle 1/50 000^e : le Pays d'Aix (randonnées de Salon à Sainte-Victoire), de Calanques en collines (randonnées de la Côte Bleue à la Sainte-Baume), Les Alpilles (randonnées entre Rhône et Durance), Camargue. A l'échelle 1/15 000^e, les Calanques. Ces cartes indiquent la totalité des sentiers inscrits au P.D.I.P.R. et présentent un certain nombre d'informations touristiques sous forme de pictogrammes.

- Edition par le CDT de topo-guides gratuits : chaque fiche présente une balade, avec descriptif de l'itinéraire, extrait de carte IGN au 1/25 000^e, informations thématiques spécifiques (faune, flore, patrimoine, histoire... propre à l'itinéraire). Actuellement au nombre de treize, la collection s'enrichit chaque année.

- Coédition FFRP – CDT - Conseil général d'un topo-guide vendu dans le réseau IGN intitulé "Les Bouches-du-Rhône à pied", présentant 42 itinéraires et des informations thématiques.

Parallèlement, il existe une forte demande de la part des communes qui souhaitent développer l'activité randonnée sur leur territoire. Le CDT et le Conseil général ont élaboré une Charte de signalisation des sentiers de randonnée pédestre, qui permet de respecter une harmonisation des signalétiques et ont mis en place un dispositif financier susceptible d'aider aux projets locaux.

La mise en valeur de sentiers par les communes permet en effet de diversifier l'offre de randonnée et de compléter la trame du P.D.I.P.R. en offrant au public des boucles de durée plus courte. En effet, près de 90 % des randonneurs (AFIT 1993) partent à la journée, en réalité pour quelques heures seulement. Quel que soit le cadre géographique,



Photo 3 (en haut) :
Au départ d'un sentier P.D.I.P.R.
Photo CDT 13 / J. Vuillard

Photo 4 (ci-dessus) :
Randonnée dans les Alpilles.
Photo CDT 13 / D. Gorgeon

les sentiers les plus prisés sont ceux qui demandent moins de quatre heures de marche, comme par exemple les chemins du Val de Durance, des Baux ou de Sainte-Victoire.

Karine TRAMIER
Comité
départemental
du tourisme des
Bouches-du-Rhône
13, rue Roux
de Brignoles
13006 Marseille
Tél. 04 91 13 84 13
Fax. 04 91 33 01 82

K.T.